

DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE

La Ville désire rappeler une fois de plus à tous les résidents qu'en vertu de l'article 69(1) de la Loi sur la voirie, **il est interdit de pousser de la neige** sur les rues municipales, les trottoirs et dans les fossés et de transporter de la neige de l'autre côté de la rue. Le surplus de neige accumulé par le véhicule de déblaiement dans l'entrée de chaque résidence doit être ramassé par le propriétaire. Il y va de même pour les **commerçants de la rue Canada** dont les **contractants privés poussent la neige en butte sur l'accotement, causant des obstructions importantes. Les commerçants et leur contractant assigné sont priés de respecter cette consigne.** Si chacun veille à ramasser sa propre neige, aucune plainte ne sera signalée. Enfin, nous demandons aux résidents durant la saison hivernale, de faire preuve de bonne collaboration et de respect envers chacun-e, que ce soit lors du déblaiement de votre propriété ou lors des travaux de déblaiement général par le contractant, Denis Banville Excavation. Afin de faciliter son travail lorsqu'il effectue le déblaiement, veuillez s'il-vous-plaît, ne pas stationner des véhicules le long des rues principales et secondaires entre 21h et minuit, et ceci, jusqu'au 30 avril 2010. De plus, le déneigement du trottoir de la rue Canada sud (de la rue Industrielle à l'hôpital), sera effectué à la fin des chutes de neige, dans le but d'assurer une meilleure qualité de service en raison de la largeur de l'accotement à cet endroit qui est réduite de plus ou moins 3 pieds. À noter que **le sentier pédestre** aménagé au cours de l'été 2009 sur une distance de 6.4 km **ne sera pas déblayé durant les mois d'hiver.** Les piétons-nes sont invités à utiliser les trottoirs le long de la rue Canada qui offrent une distance de marche de 6km. Pour toute question concernant le service de déblaiement de la neige, communiquer avec **M. Roger Cyr au 235-2425 ou directement auprès du contractant, M. Denis Banville au 235-3439.**

COMITÉ AVISEUR EN MATIÈRE D'URBANISME

Le Conseil municipal est à **la recherche d'un candidat-e** afin de siéger au sein du **comité aviseur en matière d'urbanisme** pour un mandat de trois ans. Pour information: 235-2425.

FÊTES DU CENTENAIRE

100 ans ça se fête en grand ! Et oui, dès minuit le 1^{er} janvier 2010, nous entamerons l'année du Centenaire de Saint-Quentin. Après près de quatre années de préparatifs, les festivités débiteront avec le **Bal du Centenaire!** Soyez donc des nôtres pour célébrer le 1^{er} jour de l'an 2010 à l'occasion de cette activité d'ouverture le 31 décembre 2009 à 21h à l'Auberge Évasion de Rêves. Billets au cout* de 25\$/personne en vente chez Irving, Tabagie du Centre, Pharmacie Shoppers Drug Mart ainsi qu'au Centre touristique de l'ancienne gare. Une autre primeur de l'année du Centenaire : la **campagne de levée de fonds du Parc du Centenaire.** Situé à l'entrée sud de la municipalité, le Parc du Centenaire comprend le monument du Centenaire, notre feuille d'érable géante, un sentier de marches et des aires de repos; il servira aussi d'halte routière pour tous nos visiteurs. Un don au Parc du Centenaire vous permettra d'insérer votre nom ainsi que celui des membres de votre famille, ou encore le nom de votre entreprise ou de votre organisme au **Pavillon des donateurs** érigé à cette fin. Il s'agit d'un geste symbolique de votre fierté communautaire qui demeurera un héritage pour les membres de votre famille.

Pour plus d'information, contactez **Mad. Jocelyne Bossé**, conseillère municipale et présidente du comité des Fêtes du Centenaire, au 235-2334. Soyons solidaires et participons en grand nombre! La date limite pour cette 1^{re} phase est le 26 février 2010. Enfin, pour de plus amples renseignements sur les fêtes, nous vous invitons à lire l'*Info-Centenaire* publié (publi-sac) de façon périodique, ou contactez **Mad. Adèle Perron, coordonnatrice des fêtes**, au Centre touristique de l'ancienne gare, au **235-2704** – courriel : **centenaire@saintquentin.nb.ca**.

DIVERS

Un rappel aux propriétaires dont les résidences ne sont pas munies de leur **numéro d'adresse civique sur la façade de la maison** : la Brigade d'Incendie de Saint-Quentin demande la collaboration des citoyens afin d'afficher ces numéros qui sont essentiels au service d'urgence 911. Nous vous invitons à consulter le site web de la Ville au www.saintquentin.nb.ca pour l'horaire des réunions du Conseil municipal. À noter que **l'heure des réunions a été avancée à 19h** et non 19h30 pour la saison hivernale. Bienvenue au public! Soyez aussi avisés que les **bureaux seront fermés du 24 décembre 2009 au 1er janvier 2010 inclusivement**. En cas d'urgence, faites le **235-3322** (service des travaux publics). Le Centre touristique de l'ancienne gare sera ouvert exceptionnellement les **28, 29 et 30 décembre, de 13h à 16h**. Pour toute information concernant les services municipaux, vous pouvez nous rejoindre au 235-2425. En cette magnifique saison des fêtes, je profite de l'occasion, au nom de toute l'équipe municipale, afin de transmettre nos voeux les plus chaleureux pour un **Noël d'amour et de paix . Bonne année 2010** et j'invite toute la population de Saint-Quentin à prendre part aux nombreuses activités qui seront organisées **à l'occasion de cette année spéciale du Centenaire!** Mes vœux de santé également à toute la population! - Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière.

*La Ville de Saint-Quentin applique la nouvelle orthographe de l'Académie française (www.orthographe-recommandee.info).